Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

WINGEN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN



P S C

Octobre 2022
Mise à jour septembre 2025

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

PREAMBULE

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin. Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie. Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal. Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies. C'est l'objet du **Plan Communal de Sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un évènement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

ACCIDENT : conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer,). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

CATASTROPHE : accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.
SINISTRE : évènement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

CATACLYSME : évènement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement. C

OS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS : Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats ; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Qr-Code permettant l'accès à la note d'information sur le site Internet de la préfecture du Bas-Rhin

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

ARRETE MUNICIPAL

Vu :
Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatif aux pouvoirs de police du maire,
Le Code de la sécurité intérieure, et son article L. 731-3 relatif au Plan Communal de Sauvegarde, et L.731-4,
La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de Sécurité Civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, et son décret d'application n02022-902 en date du 20 juin 2022,
L'arrêté en date du 25 octobre 2022 relatif à l'adoption du précédent plan communal de sauvegarde,
L'arrêté portant approbation du plan intercommunal de sauvegarde de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pris en date du 1er août 2025, élaboré en concertation avec les communes membres,

Considérant :
Que le territoire est exposé à de nombreux risques majeurs d'origine climatique, naturel, technologique, sociétal, etc….
Qu'au regard des risques, les communes peuvent ne pas être en capacité de répondre seules à un évènement majeur ou à une situation de crise, et la nécessité de préparer la réponse aux situations de crise et d'organiser la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
Qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale et intercommunale en cas de crise, sous l'autorité du ou des maires concernés et de leur pouvoir de police,

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Wingen est révisé à compter de la date de signature du présent arrêté. Il est défini dans le document annexé au présent arrêté.
Il définit l'organisation et les moyens prévus par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement majeur ou de situation de crise sur la commune.

Article 2 : La mise à jour du plan communal de sauvegarde concerne les points suivants :
- I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE
- II : ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS
- III : LES MOYENS RECENSES

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Région Grand-Est et du Bas-Rhin (Service interministériel de défense et de protection civile),
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg,
- L'agence régionale de santé (ARS),
- Le service d'incendie et de secours du Bas-Rhin, (ainsi que les unités territoriales de Haguenau, Woerth et Lembach),
- Le groupement de gendarmerie départementale – Bas-Rhin, (ainsi que la gendarmerie de Woerth),
- La direction départementale des territoires (DDT),
- Service routier de la CeA de Haguenau et les centres d'entretien et d'intervention de Reichshoffen et Wissembourg,
- La communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

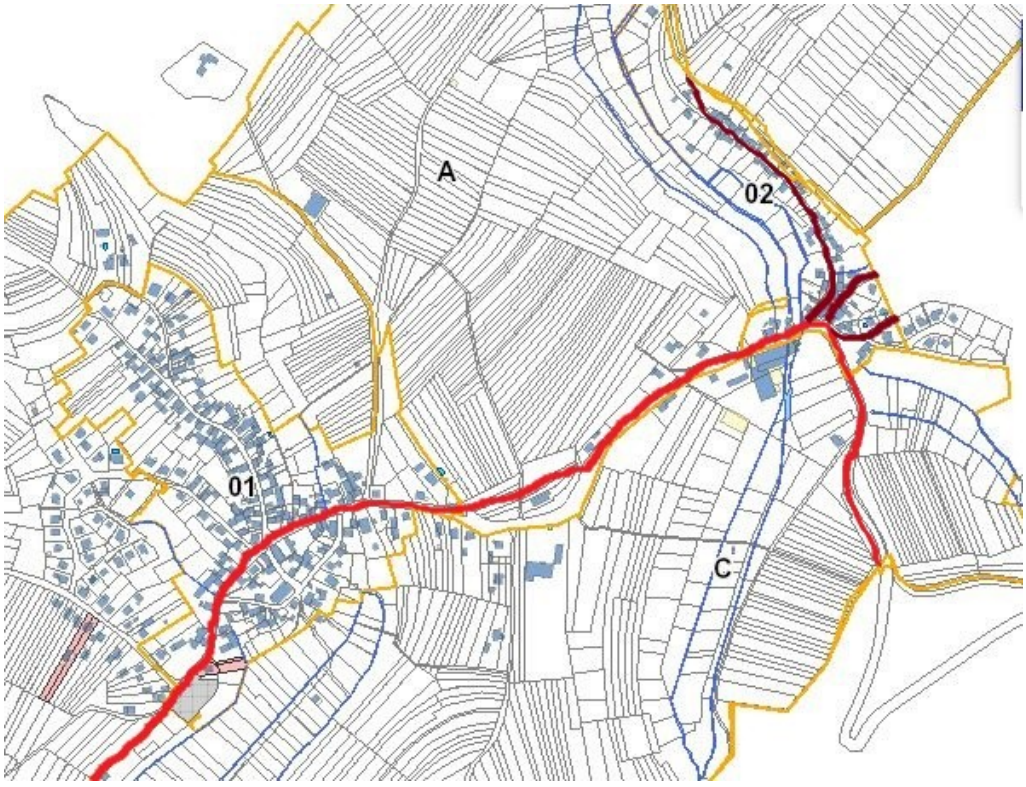
Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Le Maire : André SCHMITT

CADRE JURIDIQUE

Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2542-3 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi". Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental". Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2542-3 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Plan des risques



Risques de transport matières dangereuses (*RD503*) :
rue de Lembach
rue principale
rue des vosges,
route de Climbach

Risque de coulées de boues :
impasse des bosquets
rue des jardins
rue des châteaux forts

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Zone de sismicité : 3
Risque existant mais modéré sur l'ensemble de la commune





Arrêtés de catastrophes naturelles pour la ville de Wingen

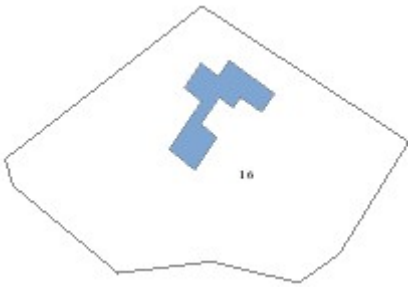
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983

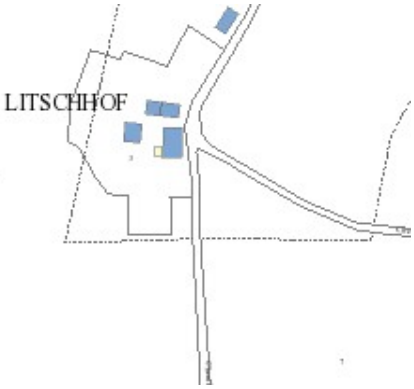
Commande de la sirène
Ecole - Sur façade côté portail - 8 rue Principale

Déclenchement par :
Le Maire, les adjoints, l'agent technique

Plan d'implantation des bâtiments publics avec les rues

Maison forestière du Riegelsberg –
Direction rue de la montagne

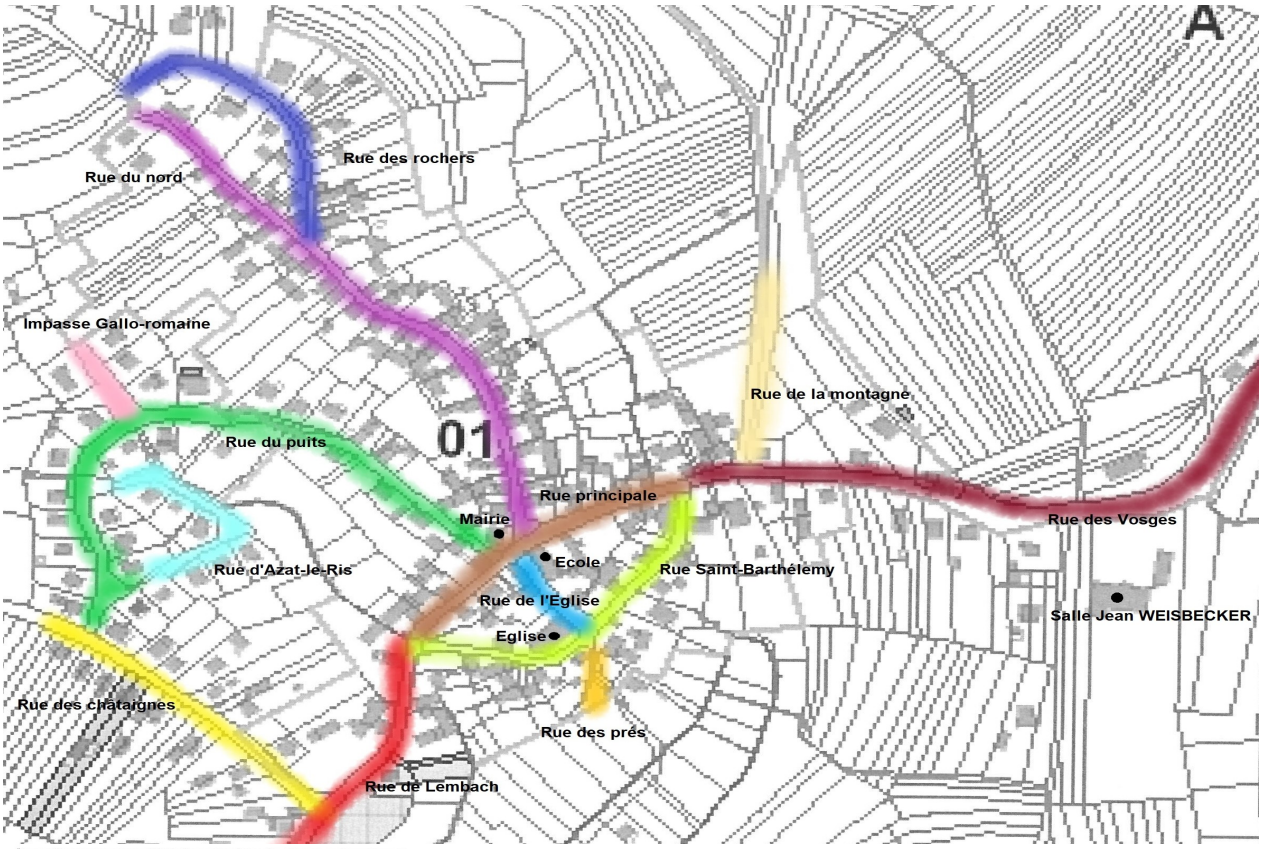




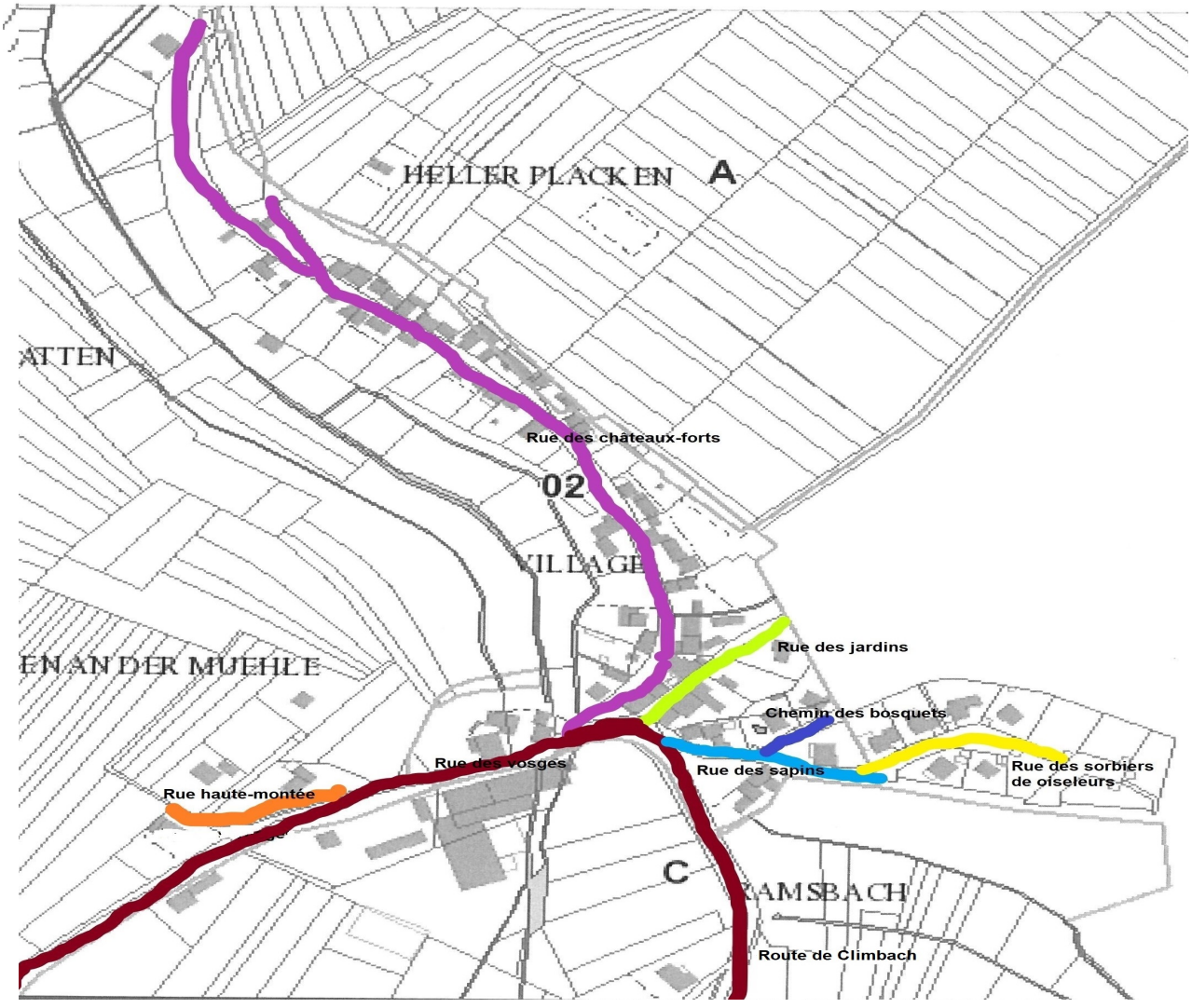
Maison forestière du Litschhof –
Direction Gimbelhof par la rue des châteaux-forts

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Wingen



Petit-Wingen



Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

I.1. ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

Fonction	Nom	Adresse
Le Maire	André SCHMITT	7 rue du nord WINGEN
L'adjoint au Maire	Georges HOCH	6 rue du puits WINGEN
L'adjointe au Maire	Laetitia GRAESE	20 rue des châteaux-forts WINGEN
L'adjointe au Maire	Claudine WALTHER	27 rue du nord WINGEN
Correspondant incendie et secours	Jean-Georges WALTHER	6 rue des châtaignes WINGEN
La secrétaire de Maire	Angélique WEITEL	32 rue des châteaux-forts WINGEN

I.2. PRESENTATION – CONTEXTE GENERAL

Nombre d'habitants permanents : 451

Répartition de la population sur le territoire de la commune : 21 rues

Principales manifestations par an avec la population drainée :

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Marche d'hiver	Dans le village + forêt de Wingen	Février	Environ 350 personnes	Paroisses de Wingen	Paroisses de Wingen : M. Hubert Hoch : 03.88.94.22.39. M. André Urlacher : 03.88.94.47.85.
Randonnée gourmande	Dans le village + forêt de Wingen	Septembre	Environ 750 personnes	Association Sportive de Wingen + Amicale des sapeurs-pompiers de Wingen	Stéphane Graese : 07.70.92.68.97. M. André SCHMITT : 06.70.54.87.46

Populations identifiées « à risques » sous surveillance médicale ou nécessitant dans soins à domicile réguliers :
Registre non disponible en mairie

Lieux d'accueil d'enfants :
Ecole maternelle et élémentaire 8 rue principale

I.3. ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Ecole maternelle et élémentaire 8 rue principale
Salle Jean WEISBECKER et stade 1 rue du stade
Eglise rue de l'Eglise
Mairie et salle de musique 1 rue du nord
Salle Théâtrale 11 rue des Vosges

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

II : ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS

II.1. SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

Personnes chargées de la réception de l'alerte et du déclenchement de la sirène :

Le Maire : André SCHMITT 03.88.94.24.94/06.70.54.87.46
Responsable circuit d'alerte n°1

L'adjoint au Maire : Georges HOCH 03.88.94.40.99/06.49.43.23.94
Responsable suppléant du circuit d'alerte n°1

L'adjointe au Maire : Laetitia GRAESE 03.88.94.21.97/ 06.85.67.02.38
Responsable circuit d'alerte n°2

L'adjointe au Maire : Claudine WALTHER 03.88.94.20.25/06.69.99.28.84
Responsable suppléant circuit d'alerte n°2

Conseiller municipal: Jean-Georges WALTHER 03.88.94.21.99/06.07.49.32.10
Correspondant incendie et secours

L'agent communal Eric SPIELMANN 03.88.53.18.80/06.84.60.39.72

La secrétaire de Maire : Angélique RUF (WEITEL) 09.53.71.85.82/06.03.20.43.40

II.2. POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)

Poste de commandement n°1 : Salle de la mairie Resp : Le Maire André SCHMITT
Poste de commandement n°2 : Salle Jean WEISBECKER Resp : L'adjoint Georges HOCH

Composition de la cellule de crise :

Fonction	Nom	Tél. domicile	Tél. portable
Maire	André SCHMITT	03.88.94.24.94	06.70.54.87.46
Adjoint au Maire	Georges HOCH	03.88.94.40.99	06.49.43.23.94
Adjointe au Maire	Laetitia GRAESE	03.88.94.21.97	06.85.67.02.38
Adjointe au Maire	Claudine WALTHER	03.88.94.20.25	06.69.99.28.84
Correspondant Incendie et secours	Jean-Georges WALTHER	03.88.94.21.99	06.07.49.32.10
Agent communal	Eric SPIELMANN	03.88.53.18.80	06.84.60.39.72
Responsable salle	Catherine GRUGEAUX	03.88.07.89.17	07.77.06.76.77
ATSEM	Sophie HOTT	03.88.94.21.95	06.43.45.94.12
Secrétaire de Maire	Angélique RUF (WEITEL)	09.53.71.85.82	06.03.20.43.40

II.3. FICHE ACTION DU MAIRE

Identité : André SCHMITT

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.
Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.
Le Maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché. En cas d'alerte (météo, inondations…) transmise par la préfecture, la maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

1. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur accident ne se produise
2. Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
3. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
4. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
5. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien sociopsychologique des victimes ou sinistrés
6. Mettre à disposition des secouristes un local de repos, prévoir leur ravitaillement.
7. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques
8. Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

II. 4. FICHE REFLEXE DU SECRETARIAT

Identité du titulaire : Angélique RUF (WEITEL)
Identité du suppléant : N. N.

Au début de la crise
Est informé de l'alerte
Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
Organise l'installation de la CCM avec le Maire
Ouvre un registre (informatisé ou manuscrit) noter tous les événements (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

Pendant la crise
Assure l'accueil téléphonique de la CCM
Assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,…)
Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,…)
Appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
Tient à jour le calendrier des événements de la CCM

Fin de la crise
Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

II. 5. FICHE REFLEXE DU RESPONSABLE POPULATION

Identité du titulaire : André SCHMITT Maire
Identité du suppléant : Georges HOCH Adjoint

Au début de la crise :
Est informé de l'alerte
Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :
Assurer l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,…) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
Assurer l'approvisionnement des habitants sinistrés (repas, eau potable, iode stable…).
En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police Mobiliser en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

Fin de la crise :
Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire.

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

II. 6. ORGANISATION DE L'ALERTE

Les personnes chargées de l'organisation de l'alerte (voir II.1) utiliseront tous les moyens à leur disposition… la sirène, le téléphone, les cloches, voir l'information par le porte à porte… Les circuits de l'alerte 1 à 5 se feront en priorité de l'axe principale vers les extrémités des rues.
L'alerte sera réalisée par le conseil municipal par secteurs :

Wingen



Petit-Wingen



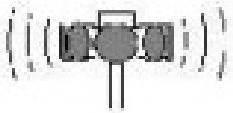
Alerte et évacuation	Nom des Conseillers Municipaux	Secteur
1	Mme Claudine WALTHER	Rue du Nord n° 1 à 50 Rue des Rochers du n° 2 à 18
2	M. Dominique MARTIN et Jean-Georges WALTHER	Rue de Lembach du n° 2 à 9 Rue Saint Barthélémy du n° 1 à 18 Rue de l'Eglise du n° 1 à 3 Rue des Prés n° 1
3	M. Guy LEIBOLD et Mme Noémie SCHULTZ	Rue du Puits du n° 1 à 30 Impasse Gallo-Romaine du n° 1 à 4 Rue d'Azat-le-Ris du n° 1 à 6 Rue des Châtaignes du n° 1 à 17
4	Mme Laetitia GRAESE et M. Raphael HARI	Rue des Châteaux-Forts du n° 1 à 38 Rue des Jardins n° 4 Rue des Sapins du n° 1 à 5 Chemin des bosquets n° 1 à 3 Rue des Sorbiers des Oiseleurs du n° 1 à 7 Route de Climbach n° 2
5	M. André SCHMITT et M. Léon SCHMITT	Rue Principale du n° 1 à 13 Rue des Vosges du n° 1 à 22 Rue de la Montagne du n° 1 à 3 Rue du Stade du n° 1 à 4 Rue Haute-Montée n° 1 à 4

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte

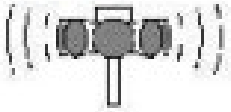


En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



Fin d'alerte



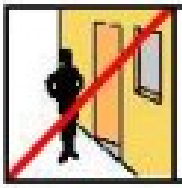
La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un **son continu de :**

30 secondes

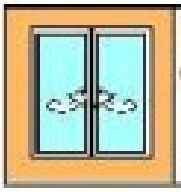
LES CONSIGNES



Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *



Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !



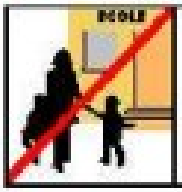
Fermez portes et fenêtres,
calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation et la climatisation



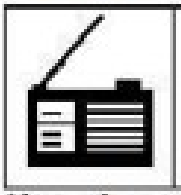
Eteignez toute source d'ignition
les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques,etc.



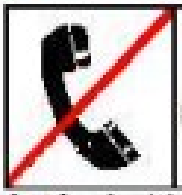
Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé
Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau



Ne cherchez pas vos enfants à l'école
Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.



Ecoutez la radio
France Bleu Alsace
101.4 MHz
Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.

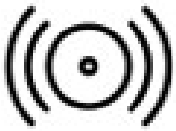
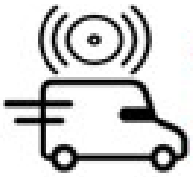
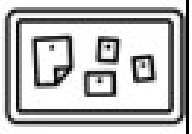
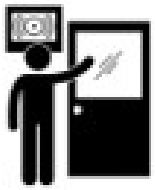


Ne téléphonez pas
sauf en cas d'absolue nécessité
les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale …), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

MOYENS D'ALERTE DE LA POPULATION

Moyen	Description	Utilisation
Sirène 	Sirène située sur la façade de l'école Test effectué tous les 1er mercredis du mois	**Le code d'alerte officiel :** « Le début d'alerte : 3 coups de sirène (son ascendant puis descendant) identiques d'une minute et 41 secondes chacun, séparés par une interruption de 5 secondes ». « La fin de l'alerte : son continu de 30 secondes ».
Cloches 	Système manuel à l'église	Ouvrir l'armoire électrique avant d'actionner. Clé à disposition par M. Georges HOCH et Alice KEIM (Eglise fermée la nuit)
 Ensemble mobile d'alerte	Alerte par secteur	L'alerte sera réalisée par le conseil municipal par secteur
Panneaux à message Variable 	A disposition à la mairie, à l'école et au carrefour de Petit-Wingen	Clé des panneaux à disposition en mairie
 Téléphone	3 téléphones sont à mis à disposition	Mairie, école, salle-bibliothèque à disposition pour alerter
Porte-à-porte 	Evacuation par secteur	L'évacuation sera réalisée par le conseil municipal par rues
 Réseaux sociaux	Information Facebook, site internet communal	https://www.facebook.com/people/Commune-de-Wingen http://www.wingen.fr

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

II. 7. ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION



SERVICES PUBLICS ALERTENT

M. le Maire d'un évènement :

M. André SCHMITT : 06.70.54.87.46.

Ou

en heures ouvrables **Mairie :**

03.88.94.40.25.

↓

Selon l'ampleur de l'événement

M. le Maire décide de déclencher

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

↓

M. Georges HOCH : 06.49.43.23.94 – 03.88.94.40.99.

M. Jean-Georges WALTHER : 06.07.49.32.10 – 03.88.94.21.99.

↓

Mme Laetitia GRAESE : 06.85.67.02.38. – 03.88.94.21.97.

Mme Claudine WALTHER : 06.06.99.28.84 – 03.88.94.20.25.

↓

Les autres membres composant la cellule communale de crise de Wingen

M. Eric SPIELMANN : 06.84.60.39.72. – 03.88.53.18.80.

Mme Angélique WEITEL : 06.03.20.43.40 – 09.53.71.85.82.

Mme Néomie SCHULTZ : 06.73.14.85.39. – 03.88.94.48.48.

M. Dominique MARTIN : 06.41.73.30.28 – 03.88.94.49.25

M. Léon SCHMITT-SPILL : 06.31.57.01.57. – 03.88.94.46.22.

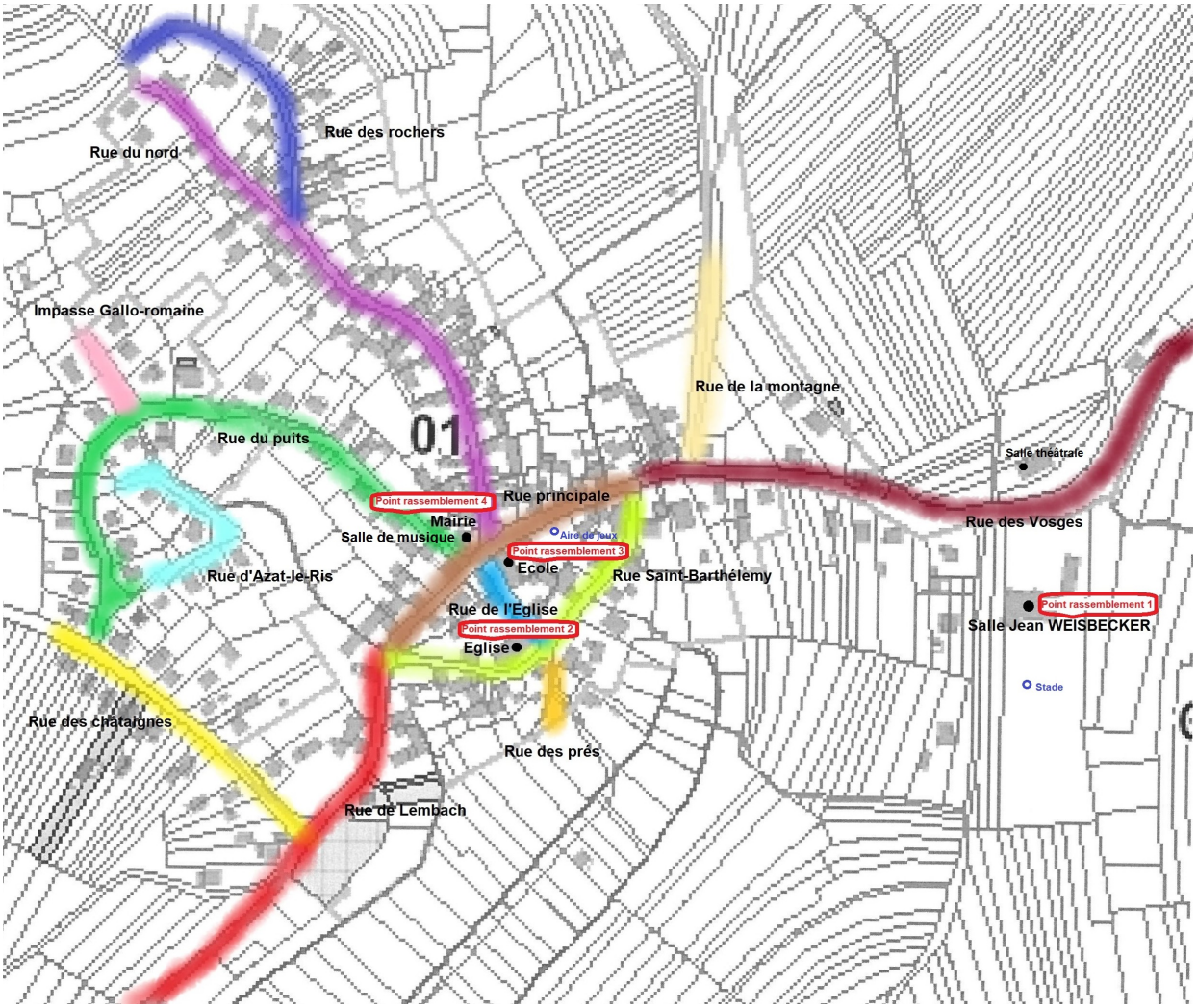
M. Raphaël HARI : 06.66.53.87.57. - 03.88.94.33.68

M. Guy LEIBOLD : 06.71.55.80.71 – 03.88.94.33.68

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

CENTRE D'ACCUEIL ET REGROUPEMENT DES POPULATIONS
SCENARIO 1 : CAPACITE D'ACCUEIL jusqu'à 240 PERSONNES
Salle Jean WEISBECKER 1 rue du stade 67510 Wingen 300m²
SCENARIO 2 : CAPACITE D'ACCUEIL jusqu'à 130 PERSONNES
Eglise Saint Barthélémy Rue de l'Eglise 67510 Wingen 150m²
SCENARIO 3 : CAPACITE D'ACCUEIL pour 50 PERSONNES AU MOINS
Ecole 8 rue principale 67510 Wingen 120m²

Se diriger dans le sens opposé du lieu du sinistre vers les locaux pouvant recevoir du public tels : salle Jean WEISBECKER, église, école, salle de musique (mairie), ou en cas de séisme se rassembler dans la rue, sur l'aire de jeu à coté de l'école, sur le terrain de Football situé rue du Stade.
La circulation des véhicules non autorisés est interdite.



Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

II. 8. ANNUAIRE DE CRISE

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS – DOS

Maire : M. André SCHMITT
Adjoint Suppléant : M. Georges HOCH



SERVICES PUBLIC DE SECOURS

SDIS : 18

SAMU : 15 – 112

POLICE : 17

RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES – RAC

Adjoint : Mme Laetitia GRAESE
Secrétariat : Mme Angélique WEITEL
Communication : Mme Claudine WALTHER

CELLULE TERRAIN

Adjoint au Maire : M. Georges HOCH
Suppléant : M. Jean-Georges WALTHER

Conseillers Municipaux :
Mme Noémie SCHULTZ
M. Dominique MARTIN
M. Léon SCHMITT-SPILL
M. Raphaël HARI
M. LEIBOLD Guy

Représentant des Services Techniques :
M. Eric SPIELMANN
Mme Sophie HOTT
Mme Catherine GRUGEAUX

CELLULE LOGISTIQUE

Adjoint au Maire : M. Georges HOCH
Suppléant : M. Jean-Georges WALTHER

Représentant des services techniques :
M. Eric SPIELMANN

Personnel administratif pour accueil mairie et standard téléphonique :
Mme Angélique WEITEL

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

LIEUX DE RASSEMBLEMENT DE LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE
LIEU IMPLANTATION CELLULE COMMUNALE DE CIRSE
Mairie – salle du conseil municipal – 1er étage 1 rue du nord 03.88.94.40.25.
ALTERNATIVE IMPLANTATION CELLULE COMMUNALE DE CIRSE
Salle Jean WEISBECKER – Bibliothèque – Accès entrée principale parking haut 1 rue du stade 03.88.94.25.57.
LIEU ACCUEIL PRESSE
Mairie – salle de musique – RDC 1 rue du nord 03.88.94.40.25.

AUTORITES

Identification	Nom/Prénom	Téléphone	Fax
Préfet	Mme Josiane CHEVALIER	03.88.21.67.68	03.88.21.67.77
Sous-Préfet	M. Christian MICHALAK	03.88.54.17.80	03.88.21.62.16
Le Maire	M. André SCHMITT	06.70.54.87.46	-
U.T.C.D de Reichshoffen	M. Michel REINAGEL	03.6833.81.71/ 06.85.73.97.76	-
U.T.C.D de Wissembourg	M. Philippe SCHNEIDER	03.68.33.82.52/ 06.85.73.95.74	-

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL ET CELLULE E CRISE MUNICIPALE

Fax de la mairie : -

NOM	Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
SCHMITT	André	03.88.94.24.94	06.70.54.87.46	Maire
HOCH	Georges	03.88.94.40.99	06.49.43.23.94	Adjoint
GRAESE	Laetitia	03.88.94.21.97	06.85.67.02.38	Adjointe et Conseiller Municipal
WALTHER	Claudine	03.88.94.20.25	06.69.99.28.84	Adjointe
SCHULTZ	Noémie	03.88.94.48.48	06.73.14.85.39	Conseillère Municipale
MARTIN	Dominique	03.88.94.49.25	06.41.73.30.28	Conseiller Municipal
WALTHER	Jean-Georges	03.88.94.21.99	06.07.49.32.10	Conseiller Municipal et correspondant incendie et secours
SCHMITT	Léon	03.88.94.46.22	06.31.57.01.57	Conseiller Municipal
HARI	Raphaël	09.84.23.83.56	06.66.53.87.57	Conseiller Municipal
LEIBOLD	Guy	03.88.94.33.68	06.71.55.80.71	Conseiller Municipal

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
RUF	Angélique	03.88.94.40.25.	09.53.71.85.82	06.03.20.43.40	Secrétaire

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
SPIELMANN	Eric	-	03.88.53.18.80	06.84.60.39.72	Ouvrier Communal
GRUGEAUX	Catherine	03.88.94.25.57	03.88.07.89.17	07.77.06.76.77	Agent d'entretien
HOTT	Sophie	03.88.94.23.15	03.88.94.21.95	06.43.45.94.12	Agent d'entretien en fonction d'ATSEM

SERVICES EXTERIEURS

NOM	Tél. bureau	Tél. portable	Observations
Service eau et assainissement	03.88.19.29.99	-	SDEA du Bas-Rhin (antenne de Durrenbach)
UT Conseil départemental (canton de Reichshoffen)	03.68.33.81.70	-	RD503 Lembach-Wingen
UT Conseil départemental (canton de Wissembourg)	03.68.33.82.50	-	RD503 Wingen-Climbach
France télécom	03.88.52.63.01	-	Strasbourg
M. Roger ISEL, président l'Intercommunalité	03.88.90.77.60	06.82.04.28.65	Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

COMMUNES VOISINES

Commune	Tél. bureau	Tél. portable	Fonctions
COMMUNE DE LEMBACH	03.88.94.42.84	06.16.67.68.52	M. Christian TRAUTMANN Maire
COMMUNE DE CLIMBACH	03.88.94.43.73		

ANNUAIRE DES ETABILSSEMENTS RECEAVNT DU PUBLIC

Nom de l'établissement	Adresse	Téléphone	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
Salle Jean WEISBECKER	1, rue du stade	03.88.94.25.57	Mme GRUGEAUX Catherine	07.77.06.76.77.
Ecole maternelle et élémentaire	8, rue Principale	03.88.94.23.15	Mme LEIBOLD Joanne Directrice	06.30.95.17.19.
Eglise Saint Barthélemy	Rue de l'église	-	Commune de Wingen	03.88.94.40.25
Mairie	1, rue du nord	03.88.94.40.25	Commune de Wingen	03.88.94.40.25
Salle de musique	1, rue du nord	-	Commune de Wingen	03.88.94.40.25
Salle théâtrale	11 rue des vosges	-	M. LAGAS Marcel	03.88.94.47.38.
Epicerie et restaurant La Couronne	4, rue des Vosges	03.88.94.40.33	M. et Mme Marc BILMMANN	-
Restaurant Le Hohenbourg	2, rue des Châteaux-Forts	03.88.94.42.44	M. et Madame Pierrette RIVIERE	-

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

Nom de l'association	Président	Téléphone
Association socioculturelle et sportive de Wingen	Monsieur André SCHMITT	06.70.54.87.46.
Section Bibliothèque	Madame Michelle WALTHER	03.88.94.47.33.
Section Badminton	Monsieur Patrice OSSWALD	03.88.94.27.19.
Section Gym Bien-être	Madame Christiane HERRMANN	03.88.94.27.10.
Section Club Loisirs	Madame Yvonne DETTWEILLER	03.88.94.24.34.
Section Ca me dit	Madame Estelle WALTHER	06.71.82.60.38.
Section Groupe décoration	Madame Claudine WALTHER	06.69.99.28.84.
Amis de l'Eglise de Wingen	Monsieur André SCHMITT	06.70.54.87.46.
Association Théâtrale	Monsieur Frédéric APFEL	07.71.10.53.93.
Association de Pêche	Monsieur Damien LAGAS	03.90.55.04.33.

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Amicale Sapeurs-Pompiers	Monsieur Stéphane GRAESE	03.88.9421.97.
Chorale Ste Cécile	Madame Clarisse ROHE	03.88.94.21.97.
Conseil presbytéral	Monsieur Hubert HOCH	03.88.9422.39.
Conseil de Fabrique	Monsieur André URLACHER	03.88.94.47.85.
Association Ecol'logic	Monsieur Amand BILLMANN	03.88.94.47.49.
Association GO4Bike	Monsieur Andras KOCHERT	03.88.53.38.64.
Association des parents d'élèves	Madame Myriam BILLMANN	06.69.79.21.65.
Association Kraüterschule Wildwiese	Monsieur Johannes SCHAUER	03.88.94.24.13.
Section des Sapeurs Pompiers de Wingen	Monsieur Arnaud KUNTZ	06.68.70.57.61.
Association Les Troubadours du Gimbelhof	Madame Denise HOCH	03.88.94.22.89.

ANNUAIRE POPULATION :

- Personnes isolées :

Adresse	Nom	Numéro de téléphone	Observations
Maison Forestière du Litschhof	BARBESANT Gigisbert	03.88.94.24.94.	Résident à l'année
Ancienne Maison forestière du Riegelsberg	ERBS Guillaume	06.33.07.89.49.	Résident à l'année
2, route de Climbach	KIEFER Robert	03.88.94.42.92/ 09.50.52.42.92	Résident à l'année
23, rue des châteaux-forts	PETERMANN Carola		Résidante secondaire
38, rue des châteaux-forts	NILLE		Maison vide
9, rue de Lembach	LAEUFFER/JUNGERS		Résident à l'année

- Personnes handicapées (malentendants, non voyants, personnes à mobilité réduite) : 0
- Personnes sans moyen de locomotion : 0
- Personne sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers : non connu
- Résidences secondaires : 21

Nom prénom	Adresse secondaire
SCHEUBERT Peter et Anne	1 rue de l'église
SCHOEBERL Thomas et Barbara	2 rue de l'église
LUTZ Windfried et Rita	10 rue principale
HAHN Hans et Brigitte	6 rue des vosges
GOETZ Marie-Madeleine	1 rue de la montagne
ROTH Gerhard	3 rue haute montée
WALTHER Joseph	9 rue du nord
WEISBECKER Marie-Thérèse	15 rue du nord
BEUCHERT Erich	28 rue du nord
WEINERT Alexander et Birgit	33 rue du nord
SCHAUER Reinhard	48 rue du nord
SCHOLL Werner et Monika	14 rue des rochers
ABDO Alexander	8 rue des châteaux forts
HORES Patrick	11 rue des châteaux forts
PETERMANN Carola	23 rue des châteaux forts
HOLLANDER Jan	26 rue des chateaux-forts
GEROLD Agnès	30 rue des chateaux-forts
SCHNEIDER Claus et Jenal	10 rue saint-Barthelemy
NEISS Isabelle et Jean-Claude	7 rue du puits
SAYAN Nshan	9 rue du puits
WALTHER Hervé et Marie	6 rue Azat-le-Ris

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

❖ Activités touristiques : 5 chambres d'hôtes, gîtes

Nom	Adresse	Numéro de téléphone
Meublé de tourisme Walther Roger	5 rue principale	03.88.94.49.95.
Meublé de tourisme Singer Rivière Jessica	4 rue des châteaux forts	09 53 20 18 59
Meublé de tourisme Rivière Pierrette	2 rue des châteaux forts	03.88.94.42.44.
Meublé de tourisme Félice Schmitt	7 rue du nord	06.40.31.78.91.
Meublé de tourisme Rachel Gardon	1 rue des sapins	06.66.58.28.70.

PERSONNEL MEDICAL : médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres :

Raison sociale	Adresse	Numéro de téléphone
Médecins	4a rue André Maginot à Lembach	03.88.94.41.94
Centre de soins infirmiers	26 route de Woerth à Lembach	03.88.94.40.31
Pharmacie	18 route de Woerth à Lembach	03.88.09.13.46
Pompes funèbres JOST	38 route de Woerth à Lembach	03.88.94.42.66
Ambulances GREINER	17 allée Peupliers à Altenstadt	03.88.94.91.01
Ambulances De L'Outre-Forêt	49 rue de Lobsann à Soultz-Sous-Forêts	03.88.80.41.41

ANNUAIRE ECONOMINQUE : ENTREPRISES – ARTISANTS – COMMENCANTS AGRICULTEURS :

Entreprises/artisans	Adresse	Coordonnées
MARBRERIE WOLFF	29, rue du Nord	09.88.94.48.57
ETS FABACHER	36, rue du Nord	03.88.94.40.77
MENUISERIE STEINER	11, rue des Châtaignes	03.88.94.48.09
SOURCES DU HEIMABCH	7 rue des Vosges	03.88.94.43.17
APICULTEUR HELENE SPIELMANN	15, rue des Châtaignes	06.32.99.48.84
APICULTURE SCHULTZ	4, impasse Gallo-romaine	03.88.94.48.48
FERME HEIL (pain, lait, oeufs)	15 rue des Vosges à Wingen	03.88.94.40.10
EPICERIE & BOULANGERIE ET RESTAURANT A LA COURONNE	4 rue des Vosges à Wingen	03.88.94.40.33
RESTAURANT LE HOHENBOURG	2 rue des Châteaux-Forts à Wingen	03.88.94.42.44
ELEXIRS ET PLANTES	1 rue des Sapins à Wingen	06.66.58.28.70
BIOSAINE CUISINE	8, rue de Lembach	06.18.41.17.34

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III : LES MOYENS RECENSES

Liste des véhicules détenus par la commune : *disponibles à l'atelier municipal*
Véhicule Kangoo et remorque
Tracteur avec remorque et débrousailleuse
Tracteur Kubota

Liste de matériel détenu par la commune :

Quantité	Nature	Lieu
1	Générateur électrique	Atelier municipal
1	Nettoyeur haute pression	Atelier municipal
1	Tronçonneuse bois	Atelier municipal
1	Tronçonneuse métal + pierre	Atelier municipal
1	Tondeuse	Atelier municipal
1	Souffleur	Atelier municipal
2	Compresseur	Atelier municipal
1	Débroussailleuse	Atelier municipal
1	Meuleuse	Atelier municipal
1	Saleuse	Atelier municipal
1	Bétonneuse	Atelier municipal
1	Balayeuse	Atelier municipal
1	Lame à neige	Atelier municipal
1	Peigne à gazon	Atelier municipal
1	Taille haies	Atelier municipal
1	Perceuse visseuse à batterie	Atelier municipal
1	Perceuse électrique	Atelier municipal
1	Scie circulaire	Atelier municipal
1	Rabot électrique	Atelier municipal
	Divers outils de bricolages	Atelier municipal
2	Imprimante/photocopieuse	Mairie et école
3	Ordinateur fixe	Mairie
3	Ordinateur fixe	Ecole
1	Ordinateur portable	Mairie
10	Ordinateur portable	Ecole
2	Tableau numérique	Ecole
1	Vidéo projecteur	Mairie
4	Téléphone fixe	Mairie, école et salle

MOYENS MATÉRIELS ET DOCUMENTS

Moyens	Observations
❑ Ligne téléphonique directe ❑ Téléphone GSM (mobile) ❑ Photocopieuse ❑ Ordinateur ❑ Paper - board ❑ Fournitures de bureau diverses ❑ **Poste radio à piles** ❑ Émetteur Mobile d'Alerte	Vérification régulière des piles à opérer
❑ Lampe torche ❑ Groupe électrogène ❑ Un minimum de ravitaillement (café, bouteilles d'eau, ...) ❑ Matériel de bureau de base	Réfléchir à installer un circuit autonome de sauvegarde pour la cellule de crise avec installation d'un branchement pour un groupe
❑ Cartographies du territoire ❑ Documents vierges indispensables (Main courante, selon modèles figurant dans le présent document) ❑ Communiqués de presse (selon modèle joint dans le présent document) ❑ Messages d'alerte envers les populations (Selon modèle joint dans le présent document)	

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Liste des lieux d'hébergement :

Hébergement	Place assise	Place couchée	Téléphone	Cuisine	Chauffage	Eau	Douche	Toilette
Salle Jean WEISBECKER	250	50	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Eglise	150	0	non	non	oui	oui	non	oui
Ecole	80	30	oui	oui	oui	oui	non	oui
Mairie	40	5	oui	oui	oui	oui	non	oui
Salle théâtrale	80	20	non	oui	oui	oui	non	oui

Liste des personnes ressources :

Organisation : Claudine WALTHER, Laetitia GRAESE, Georges HOCH, Léon SCHMITT-SPILL, Noémie SCHULTZ, Guy LEIBOLD, Jean WEISBECKER

Secours : Arnaud KUNZ, Paul LAGAS, Arnaud MESSMER, Hélène SPIELMANN, Anne-Laure WALTHER, Floriane SUSS, Félice SCHMITT, Sandra MARTIN

Sécurité : Stéphane GRAESE, Lucien WALTHER, Jean-Georges WALTHER

Déblaiement : Eric SPIELMANN, Alain WOLFF, Charles WOLFF, Denis HEIL, Claude HEIL, Tristan APFEL, Frédéric APFEL, Adrien WALTHER, Didier WALTHER, Olivier WALTHER

III. 1. DOCUMENTS / OUTILS OPERATIONNELS

Responsable des lieux publics et ERP

Fiches réflexes :
Identité du titulaire : André SCHMITT, Maire
Identité du suppléant : Georges HOCH, Adjoint

Au début de la crise :
Est informé de l'alerte se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :
Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
Transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
Informe les établissements suivants :

Lieux publics institutionnels	Lieux publics de loisirs	Lieux publics accueillant des enfants
Mairie Salle Jean WEISBECKER Eglise	Salle Jean WEISBECKER Salle théâtrale Salle de musique Stade – aire de jeux	Ecole maternelle et élémentaire

REMPLIR, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRÈS)
Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
Assure l'information des responsables d'établissement
Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Fin de la crise
Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III. 2. ACCUEIL DES POPULATIONS AU POINT DE RASSEMBLEMENT

Un état des personnes arrivant au point ou centre d'accueil devra être tenu avec un maximum de détails, heure d'arrivée, identité, santé…

Date Heure	Nom Prénom	Adresse	Observations	
			Santé	Autres

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III. 3. EXEMPLE D'ARRETE DE REQUISITION

Le Maire de WINGEN
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile article 27 et 28;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2542-3,
Vu l'urgence de la situation (à détailler)
- Considérant…….. survenu ce jour à…… ……

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit à M. ……
Demeurant à ……
- d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de ……
pour effectuer la mission qui lui sera confiée
- de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant[……
et de le faire mettre en place à …… ……
L'entreprise prestataire sera indemnisée dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Article 2 :
Le Commissaire de Police (ou le Chef de Brigade de Gendarmerie – à préciser) est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Wingen, le
Le Maire,

III. 4. EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER

Le Maire de WINGEN
Vu les articles L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le cabinet géotechnique en date du
Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 :
L'accès à la voie ……..est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 :
Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 :
Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 :
Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée :
Monsieur le Préfet du Département
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Pour exécution chacun en ce qui les concerne
Fait à Wingen, le
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III. 5. EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES

Le Maire de WIGNEN
Vu les articles L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'effondrement de terrain survenu le……
Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du Considérant qu'en raison de la menace grave de glissement ou d'éboulement de terrain au droit des parcelles…… appartenant à M. et Mme ……avec incidence sur les parcelles n° …… .. appartenant à M. et Mme ……et ……. , il y a lieu d'interdire l'accès aux propriétés concernées à toute personnes y compris les propriétaires, à l'exception des personnes dûment autorisées et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier ;

ARRETE

Article 1 :
L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier : -Parcelles ……. appartenant à -Parcelles…….. appartenant à

Article 2 :
Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le Cabinet…… pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3 :
Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :
M. le Commandant de Gendarmerie de Woerth
M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée :
Monsieur le Préfet du Département
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
Mmes et Mrs les propriétaires des parcelles considérées
Pour exécution chacun en ce qui les concerne
Fait à Wingen, le
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III. 6. EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENACANT RUINE (avec notion de danger immédiat)

Dans le cas de la ruine d'un immeuble à la suite d'un accident (incendie, mouvement de terrain) et si la ruine fait courir un danger immédiat (exemple : menace d'effondrement d'un pignon), le Maire tient des articles L2212-2, 1° et L2212-4 le pouvoir de faire procéder à toute mesure exigée par les circonstances : démolition, réparation, étaiement, installation d'un périmètre de protection. La compétence du maire s'exerce dans le cadre de son pouvoir de police générale. Elle fondée sur la notion d'urgence absolue à agir pour préserver la sécurité publique.
***Attention** : à l'inverse, la carence de décision peut engager la responsabilité de la commune. Le fait d'invoquer de ne pas avoir les moyens de se rendre compte de l'état de danger, n'est pas suffisant pour exonérer la collectivité de sa responsabilité (TA Strasbourg, 2 mai 2000, SCI OPA c/ville de THANN). En pratique et si le cas se présente, avant de prendre la décision, un rapide échange avec la S / Préf. peut être judicieux.*

Le Maire de WINGEN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L 2542-3 1°et 5°et L 2212-4,
Vu le Code de la Voirie Routière, (si le danger concerne la voirie)
Vu (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation, …) survenu le……..
Vu les dégâts qui en résultent sur l'immeuble, adresse, appartenant à … et particulièrement sur (décrire le plus précisément possible le dommage),
Considérant qu'en raison de (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation), les dommages survenus à l'immeuble, l'ouvrage, adresse, appartenant à…., sont tels qu'un effondrement est imminent, qu'il est susceptible de porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens,
Considérant que le danger est immédiat,

ARRETE

Article 1 :
Un périmètre de protection est installé autour de l'immeuble, de l'ouvrage, adresse, appartenant à ….
L'accès à l'intérieur du périmètre est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de prendre les mesures propres à remédier au danger imminent.

Article 2 : La démolition (l'étaiement, la réparation) de (préciser immeuble ou partie d'immeuble) est ordonné(e). Elle, (il) aura lieu sans délai autre que ceux nécessaire à la mise en sécurité des personnes qui y procéderont.

Article 3 :
Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4 :
A défaut d'exécution immédiate par …. , propriétaire ou son assureur subrogé, les dispositions prévues à l'article 2 sont exécutées sans délai par voie de réquisition.

Article 5 :
En cas de réquisition, un titre de recettes représentatif des frais relatifs aux dispositions de l'article 2, sera émis à l'encontre de ….., propriétaire.
Article 6 :
Ampliation du présent arrêté sera adressée :
Monsieur le Préfet du Département Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Monsieur le Président du Conseil Général Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Monsieur le Receveur Communal
M …… propriétaire de l'immeuble considéré
Pour exécution chacun en ce qui les concerne,
Fait à Wingen, le
Le Maire

N. B.: En cas de défaut d'exécution par le propriétaire, prendre un arrêté de réquisition pour faire effectuer les travaux par une entreprise, d'où l'intérêt d'avoir dans l'annuaire opérationnel les coordonnées d'entreprises de TP, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III. 7. ALERTE A LA POPULATION

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS
Un risque d'inondation menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.
- Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS
- Une inondation approche.
- Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

III. 8. PROTECTION DES PERSONNES – PLAN DE DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODURES DE POTASSIUM EN CAS DE RISQUE MUCLEAIRE OU RADIOLOGIQUE MAJEUR

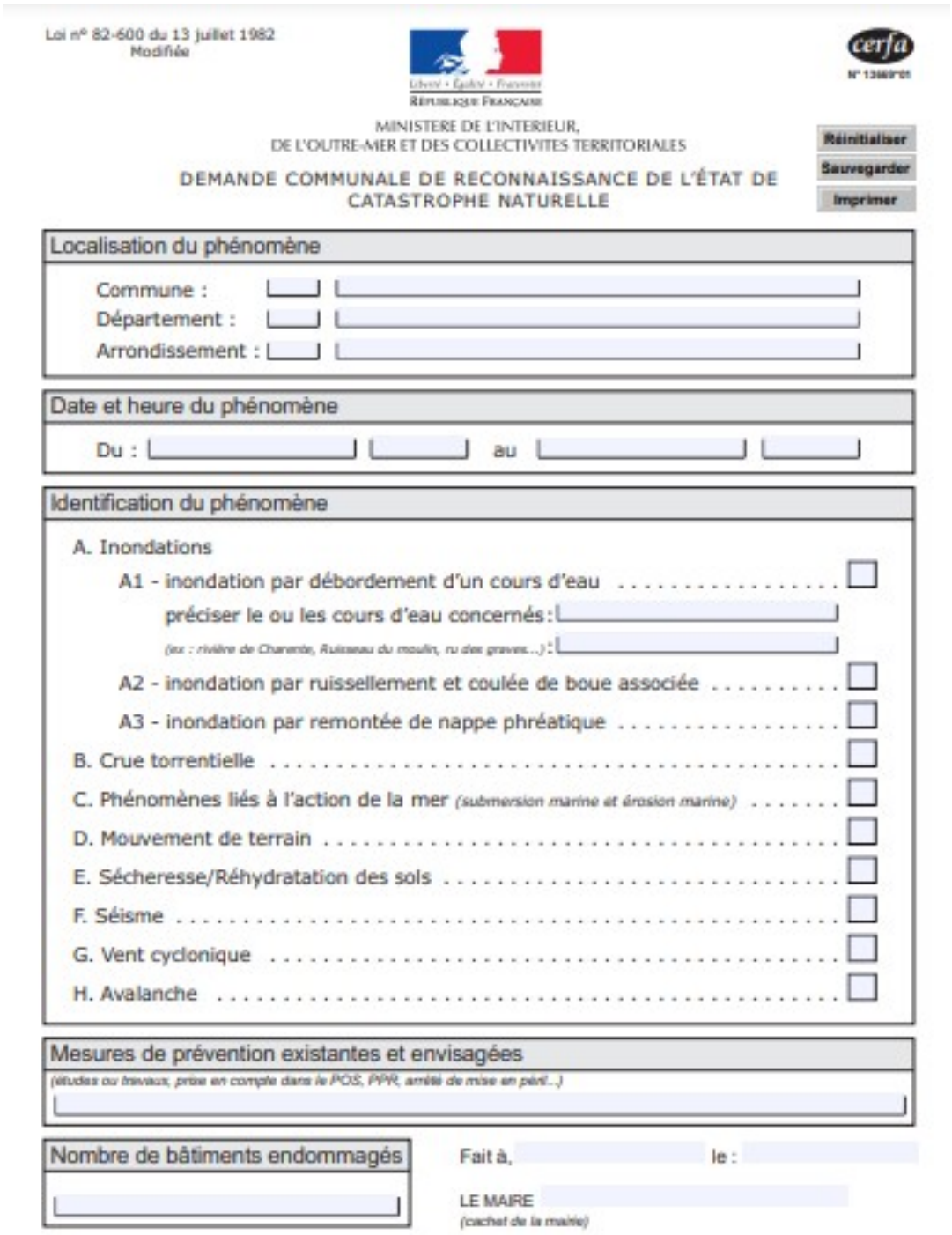
		Nombre de Boîtes (10 cps/boîte)	
CODGEO	LIBGEO	Personnes Prioritaires	Dotation Complémentaire (100 % pop.)
67537	Wingen	13	70

Outil de calcul de la dotation Iode à distribuer – ORSEC spécifique Iode Pref67

Age	Posologie (en nombre de comprimés)	Nbre de personnes	Nombre de Comprimés
Nourrisson de moins d'un mois	¼	0	0
Bébé de 1 mois à 3 ans	½	10	5
Enfant de 3 à 12 ans	1	40	40
Personnes de 12 à 40 ans	2	113	226
Personnes de plus de 40 ans	2	290	580
	Total	**453**	
	Nombre de comprimés à distribuer	**851**	

Accusé de réception en préfecture
067-216705376-20250918-AM_018_2025-AR
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

III. 9. FORMULAIRE DE DEMADE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE *- cerfa 13669-01*



Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982
Modifiée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N° 13669*01

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Réinitialiser
Sauvegarder
Imprimer

Localisation du phénomène

Commune :
Département :
Arrondissement :

Date et heure du phénomène

Du : au

Identification du phénomène

A. Inondations
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau
préciser le ou les cours d'eau concernés :
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves...) :
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique
B. Crue torrentielle
C. Phénomènes liés à l'action de la mer *(submersion marine et érosion marine)*
D. Mouvement de terrain
E. Sécheresse/Réhydratation des sols
F. Séisme
G. Vent cyclonique
H. Avalanche

Mesures de prévention existantes et envisagées

(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril...)

Nombre de bâtiments endommagés

Fait à, le :

LE MAIRE
(cachet de la mairie)